



CARDIO CHIRURGIENS ASSOCIÉS

Dr N. CHAVANIS Dr A. CURTIL Dr V. DOISY Dr J.P. FRIEH Dr J. NLOGA Dr M. VIGNERON Dr F. WAUTOT

Note préalable d'information sur les honoraires

Les Docteurs CURTIL, NLOGA et VIGNERON sont médecins conventionnés à honoraires libres, adhérents au contrat d'accès aux soins (CAS). Ils vous informent qu'ils vont réaliser un acte chirurgical en réponse à une demande de soins que vous avez formulée. Cet acte porte l'un des codes CPAM suivants (liste non exhaustive) à tarification opposable :

- DBKA006 : remplacement valvulaire aortique : 932 euros
- DBKA010 : remplacement valvulaire mitral : 982,20 euros
- DBMA002 : valvuloplastie mitrale : 1619,69 euros
- DBMA003 : annuloplastie mitrale : 949,57 euros
- DBKA010 : remplacement valvulaire aortique et remplacement valvulaire mitral : 982,20 euros
- DDMA025 : mono pontage coronarien sans CEC : 931,85 euros
- DDMA015 : mono pontage coronarien avec CEC : 974,15 euros
- DDMA020 : double pontage coronarien avec CEC : 1428,94 euros
- DDMA005 : triple pontage coronarien avec CEC : 1684,96 euros
- DDMA009 : quadruple ou quintuple pontage coronarien avec CEC : 1987,80 euros
- DGKA025 : remplacement de l'aorte ascendante : 1213,94 euros
- DGKA011 : intervention de Wheat : 1630,57 euros
- DGKA015 : intervention de Bentall : 2237,13 euros

A cet acte principal, s'ajoute l'acte YYYY062 pour la participation du deuxième chirurgien : 369,93 euros.

Le montant des honoraires correspondant à l'acte médical effectué sera équivalent au tarif opposable avec un maximum de trois fois ce tarif opposable en fonction de l'acte réalisé.

Cet acte est pris en charge par l'assurance maladie obligatoire sur la base du tarif indiqué ci-dessus.

La différence entre le montant des honoraires et le tarif opposable pourra, le cas échéant, être pris en charge par votre assurance maladie complémentaire en tout ou partie en fonction du contrat souscrit.

Durant l'hospitalisation, ces informations sont susceptibles de modification en fonction d'événement d'ordre diagnostique ou thérapeutique imprévu dans l'intérêt du patient.

Cette information sur les honoraires vous est transmise conformément à la loi, et vous attestez l'avoir reçue.

Fait à Lyon le
Signature du patient

Docteur Marc VIGNERON